

Aide au Logement Etudiant

12

caf.fr

Les fiches-formation

Pour une demande **100% rapide** et **100% fiable**, les aides au logement pour les étudiants se passent à **100% sur www.caf.fr**

Avant de commencer la demande

Pour réaliser sa demande sur www.caf.fr, il faut :

> disposer d'une **adresse mail valide**

> avoir différents documents à portée de main : l'adresse du logement, le montant du loyer sans les charges si le logement est non meublé et des charges locatives, les coordonnées du bailleur (nom, prénom, raison sociale, Siret...), le montant de vos ressources en 2013 et 2014, le numéro d'allocataire de vos parents, un RIB.

Faire sa demande en ligne

Connecté au www.caf.fr, rendez-vous dans la rubrique « **Les services en ligne - Faire une demande en ligne** », puis choisissez de commencer une nouvelle demande d'aide au logement.

Quelques questions précisent votre situation et vous permettent de commencer votre dossier.



Vous devrez ensuite compléter différentes rubriques :

- **vos état-civil** (nom, prénom, lieu et date de naissance...)
- **vos situation de famille** et le nombre de personnes vivant avec vous (*en dehors de vos colocataires*)
- **vos situation professionnelle**, votre statut d'étudiant boursier ou non et votre régime de sécurité sociale
- **vos adresse** et la date d'entrée dans le logement
- vos numéros de téléphone
- votre RIB en format Bic Iban
- le montant de vos ressources des deux dernières années

Déclaration des ressources

Cocher les natures de ressources et/ou charges concernées.

Si vous n'avez eu aucune ressource, cocher la case « Aucun revenu » pour l'année concernée.

Nature des ressources de Hane Step	2012
Salaires, bourses de recherche imposable, allocation chômage (Salaires, indemnités de sécurité sociale, chômage...)	<input type="checkbox"/>
Pensions alimentaires reçues	<input type="checkbox"/>
Autres revenus ou charges	<input type="checkbox"/>
Aucun revenu	<input checked="" type="checkbox"/>

Quitter Continuer plus tard Continuer

C'est votre première demande et il vous manque une information pour compléter votre dossier ? Pas de problème !

Vous pouvez à tout moment choisir de continuer plus tard votre saisie. Elle sera sauvegardée et accessible grâce à votre adresse mail et à un mot de passe qui vous sera communiqué.

Les informations sur votre bailleur et votre logement

Il existe différents cas de figure **selon votre bailleur** :

- si votre propriétaire est une personne physique, vous devrez renseigner ses coordonnées
- si c'est une personne morale (agence immobilière, SCI, organisme HLM...), saisissez son numéro de SIRET (présent sur le bail, le contrat de location, l'attestation de loyer).
- si vous louez une chambre ou un appartement dans une cité universitaire, recherchez le nom de son gestionnaire dans la liste.

Vous devrez ensuite compléter différentes informations sur votre logement :

- **ses caractéristiques** (taille, logement meublé ou non...)
- **le montant du loyer hors charge si le logement n'est pas meublé** (et la part à votre charge si vous êtes en co-location), le mois du premier loyer payé, la date de début du contrat de location ou du bail, le titulaire du bail...

Terminer et enregistrer sa demande

Une fois votre demande terminée, un récapitulatif vous permet de vérifier vos réponses et de les corriger.

Une fois votre dossier vérifié, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur Valider pour le transmettre à votre Caf

Votre logement

Surface de votre logement : 18 m²
 Vous êtes dans un logement non meublé avec plusieurs pièces
 Votre logement ne répond pas aux critères de décence

Caractéristiques de votre bail

Montant total du loyer (hors charges) : 800.00
 Montant de votre part de loyer (hors charges) : 470.00
 Mois du premier loyer payé : 07/2014
 Date d'effet du bail : 01/07/2014
 Titulaire du bail : Vous même

Aucun frais double résidence

Vous n'assumez pas de frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement

Quitter

Continuer plus tard

Valider

Automatiquement, vous savez que votre demande a bien été transmise et enregistrée. Pensez à enregistrer ou à imprimer le dossier PDF. Vous y trouverez l'ensemble de votre dossier, la liste des éventuelles pièces à nous fournir, des informations sur la date de paiement de votre aide au logement...

La demande a été largement simplifiée et dans de nombreux cas, vous n'aurez pas de pièce justificative à nous fournir ! Toutefois, si des informations complémentaires vous sont demandées, vous pouvez nous les adresser via caf.fr ou l'application Caf-Mon Compte.

Demande d'aide au logement

Votre déclaration est bien enregistrée.

Télécharger, enregistrer et imprimer votre déclaration.

Enregistrer ou imprimer le(s) document(s) ci-dessous



Déclaration 10072014

Avant de quitter cette page, assurez-vous d'avoir enregistré ou imprimé votre document. Vous ne pourrez plus y accéder ultérieurement.

Les pièces justificatives attendues

Aucune pièce justificative supplémentaire n'est nécessaire. Votre demande va être étudiée par votre Caf.

Pour suivre l'évolution de votre demande et joindre les pièces justificatives nécessaires, rendez-vous dans l'espace Mon compte rubrique « Mes démarches en ligne » avec vos identifiants (numéro allocataire et mot de passe) adressés par SMS ou par courrier.